

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 26 juillet 2021

Service public de l'insertion et de l'emploi dans 35 nouveaux territoires Un nouvel appel à manifestations d'intérêt : dépôt des projets jusqu'au 11 octobre.

Au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) concrétise l'ambition que chacun et chacune parvienne à trouver une place dans la société par le travail et l'activité. Son ambition est de garantir le droit à un parcours personnalisé à toute personne rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles à entrer sur le marché du travail.

Un premier AMI lancé en décembre 2020 a permis la sélection de 31 projets territoriaux en avril 2021, dont 3 se trouvent en Occitanie : Aude (11), Aveyron (12) et Tarn (81).

Afin de poursuivre le déploiement territorial du SPIE, le Gouvernement lance un second AMI qui permettra de sélectionner 35 territoires supplémentaires d'ici 2022.

Qui peut candidater ?

Un conseil départemental ou un acteur de l'insertion et de l'emploi avec l'accord du conseil départemental peut candidater **jusqu'au 11 octobre 2021 inclus**. Les porteurs de projet doivent représenter un groupement d'acteurs de l'insertion comprenant obligatoirement le conseil départemental et Pôle emploi et plus largement : collectivités territoriales, missions locales, Cap emploi, CAF, ARS, CCAS, CCIAS, associations, organismes de formation et d'accompagnement, entreprises, etc.

Quelles sont les actions éligibles ?

Ce sont les actions proposées en commun par les acteurs de l'insertion du territoire pour mettre en œuvre [les recommandations de la concertation](#) et ainsi simplifier et renforcer l'efficacité des parcours d'insertion à chaque étape. **La sélection des projets sera réalisée au mois de décembre 2021**, et chacun des projets devra être mis en œuvre entre 2022 et 2023.

Vous pouvez soumettre vos projets par le [site de démarches simplifiées](#).

« Déjà en cours de déploiement en Occitanie avec la sélection de 3 départements dans le cadre du premier AMI, le SPIE est un service essentiel pour nos concitoyens les plus en difficulté car il va à la fois accroître la coopération de tous les acteurs du territoire et mutualiser leurs offres de service. C'est pourquoi, j'espère que les acteurs de notre territoire continueront de se mobiliser et de proposer leur projet, afin d'améliorer et simplifier l'accompagnement personnalisé vers l'emploi », Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.

Pour en savoir plus sur le premier AMI : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/content/download/81984/529465/file/20210512_Lutte_contre_la_pauvrete%20par_l_acces_a_l_emploi_3_territoires_en_Occitanie_selectionnees_pour_deployer_le_Spei_.pdf

CONTACTS PRESSE

05 34 45 34 45 - communication@occitanie.gouv.fr

  @prefetoccitanie

www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués